

Le



GRAIN de Sel

Mars 2023-Grain de Sel n°61

NON C'EST NON !



Hors sol, cette réforme des retraites ! Jusqu'au bout, le gouvernement s'est obstiné dans sa démarche inique. L'opinion est majoritairement contre. Les syndicats unitaires rassemblent depuis janvier des milliers de gens dans les rues dans des manifestations pacifiques, la pétition compte plus d'un million de signatures.

Malgré l'inflation, des millions de salariés se sont mis en grève.

Le gouvernement n'a rien compris et n'a rien voulu entendre de nos préoccupations. Heurtée par la crise COVID, choquée par les guerres, mise à mal par la diminution du pouvoir d'achat, percutée par la crise climatique, la population, jeunes, salariés, retraités n'en peut plus et demande d'autres changements.

Il est temps que le gouvernement prenne en compte les aspirations de la population !

Toujours pas entendus ! Des millions de français dans la rue... Oh Manu tu descends ?

PERMANENTS : Pascale BEGNON, Béatrice FAUVINET, Agnès ROUMANEIX, Annie THUNET, Philippe HUNAUULT et Jean François THINON

CST Pascale BEGNON pbegnon@departement-touraine.fr
 F3SCT Béatrice FAUVINET bfauvinet@departement-touraine.fr
 COS Philippe Malherbe pmalherbe@departement-touraine.fr
 CAP A Pascale BEGNON pbegnon@departement-touraine.fr
 CAP B Jean François THINON jfthinon@departement-touraine.fr

CAP C Annie THUNET athunet@departement-touraine.fr
 CCP Laurence COLLIGNON lcollignon@departement-touraine.fr
 CCPD Marielle BARANGER mbaranger@departement-touraine.fr

SOMMAIRE

1. EDITO

2. ZOOM SUR LES INSTANCES

Interview d'un représentant du personnel en C.A.P

3. Les Assistants familiaux dans la rue.

ACTUALITÉ

4. ATTEE : en attendant les jours Heureux

5. Petite histoire du CTI ou l'histoire d'une déception !

6. BILLET D'HUMEUR

Inscrivez-vous à la Newsletter de notre syndicat dans l'intranet à la rubrique syndicat

ZOOM SUR LES INSTANCES : LA CAP et la CCP

Parole à Jean-François, 54 ans, adhérent à la FSU territoriale depuis 2008.



- **Pourquoi avoir choisi la FSU Territoriale plutôt qu'une autre organisation syndicale ?**

« J'ai toujours eu en moi l'envie de m'engager mais sans trop savoir comment ? Ni avec qui ? Et puis une connaissance m'a parlé de la section FSU du CD 37. J'ai très vite adhéré, pour deux raisons essentielles

à mes yeux ! Premièrement, les valeurs humanistes véhiculées par cette section et deuxièmement son indépendance. »

- **Pourquoi avoir choisi de siéger en Commission Administrative Paritaire ?**

« Pouvoir représenter, défendre mes collègues sur leur déroulement de carrière m'a semblé évident dès le départ, même si aujourd'hui ces instances avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ont été affaiblies. Il n'en reste pas moins que l'accompagnement des agents est une mission enrichissante car chaque situation individuelle permet de progresser sur la connaissance des textes qui régissent nos carrières. C'est surtout le fait de rencontrer des collègues, d'appréhender leurs difficultés, de mieux comprendre leur métier, leur rôle et leur action au sein du Conseil Départemental. C'est aussi essentiel de porter la parole des agents pour améliorer leurs conditions de travail et leur reconnaissance.

Les représentants du personnel sont essentiels pour garantir le respect des droits des salariés. Imaginons un monde où il n'y ait pas de partenaires sociaux, ni d'instances où nous pouvons débattre, nous en arriverions à une organisation du travail totalitaire, sans garde-fou, ce qui n'est pas concevable pour moi. »

- **Quelles sont vos attentes, pour ce nouveau mandat ?**

« La situation est tendue, le pouvoir d'achat, la réforme des retraites, si je disais le contraire je serais malhonnête ! Je reste convaincu que nous pouvons améliorer nos conditions de travail notamment concernant le parcours individuel de chaque agent et la reconnaissance de ses compétences. Pour cela, je veux être certain que la parole de chaque agent qui le souhaite, soit remontée à la DRH et au DGS.

- **Pouvez-vous nous donner un exemple ?**

Lorsqu'un agent conteste une situation ou qu'un agent n'est pas titularisé, nous le contactons systématiquement afin que ce dernier nous explique sa situation. Nous le conseillons sur les actions à mener

pour faire connaître sa position. Nous sommes son porte-parole lors de la CAP. Nous tentons aussi d'intervenir en amont de cette instance afin d'éviter des situations conflictuelles.

Les élus FSU à la

Commission Administrative Paritaire

Et à la

Commission Consultative Paritaire

CAP Catégorie C

Titulaires : Annie THUNET,

Alain DENIAU, Angélique POULAIN

Suppléants: Georgina DEFRANCE,
Gwénaëlle VINCENT, Nicolas MEMETEAU

CAP Catégorie B

Titulaires : Jean-François THINON,

Catherine GUIDAULT,

Violaine BROCHARD, Pascal HUBERT

Suppléants: Patricia PACQUETEAU,
Laetitia SALAUN, Sébastien CHEVEREAU,
Stéphanie VINCENDEAU

CAP Catégorie A

Titulaires : Pascale BEGNON, Christine

MERLOT, Pierre PAPIN, Séverine MARX,

Sophie BATAILLY, Isabelle BRUN

Suppléants : Géraldine LIMET,
Annie MIMOUNI, Elisabeth TAILLE,
Julien DUPORTAL, Agnès ROUMANEIX,
Béatrice FAUVINET

CCP

Titulaires : Laurence COLLIGNON,

Alexandra SCHUBNEL, Laura CASSIN,

Sylvie GABORIEAU

Suppléants : Romain FROMONT,
Marielle BARANGER

LES ASSISTANTS FAMILIAUX DANS LA RUE

Le 2 février dernier, les assistants familiaux se sont rassemblés devant l'hôtel du Département pour demander à être entendus après plusieurs courriers adressés par les organisations syndicales sur leur rémunération et leurs conditions de travail.

La goutte d'eau : un courrier adressé aux collègues en septembre 2022 les informant : de la fin de la prime retraite calculée selon les modalités de l'indemnité de licenciement, remplacée par la prestation sociale d'aide au départ à la retraite mais aussi de la réduction du nombre de jours de congés annuels pour 2 enfants accueillis (35 jours au lieu de 39).

Dans ce courrier, il est rappelé que le Conseil Départemental a décidé depuis juillet d'augmenter le salaire des assistants familiaux de 100,00 euros net soit 13 heures de SMIC afin de soutenir leur pouvoir d'achat, améliorer l'attractivité des métiers et par souci d'équité entre les agents.

Mais avec la revalorisation des salaires de la loi TAQUET en septembre 2022, cette augmentation de 100 euros disparaît des fiches de paie...

Les assistants familiaux ont un statut à part, ni fonctionnaires, ni tout à fait contractuels comme les autres agents de la collectivité. Ils n'ont pas d'évolution de carrière, ni de prime d'ancienneté, pas de possibilité non plus de négocier une augmentation de salaire à l'instar de ce qui est possible pour les autres agents en CDD ou CDI au bout de trois ans,

Leurs frais de déplacements ne sont pas toujours pris en compte, nécessitant quantité de justificatifs et des délais de remboursement toujours très longs.

Les assistants familiaux rappellent dans ce mouvement leurs conditions de travail difficiles avec des situations d'enfants de plus en plus lourdes. Rappelons qu'en avril 2022 les services des pôles enfance du Conseil Départemental étaient aussi dans la rue pour la protection de l'Enfance « en Danger ». Les travailleurs sociaux, référents des pôles alertent sur leurs difficultés à assurer le suivi des enfants et des familles d'accueil. Cette mobilisation avait abouti à des renforts de postes. Mesure insuffisante au regard des charges de suivis (la revendication étant de 25 suivis par référent).

En conséquence, les assistants familiaux se retrouvent souvent seuls face à des situations ingérables

d'enfants présentant des troubles du comportement, des handicaps ou autres situations très complexes, relevant davantage de structures spécialisées mais qui faute de place sont pris en charge en familles d'accueil.

Depuis longtemps, Les assistants familiaux revendiquent un véritable statut, leur intégration dans les équipes des Pôles Enfance, un déroulement de carrière, des relais pour souffler, etc.

Ils sont déterminés à se faire entendre.

La vice-présidente chargée des affaires sociales a reçu une délégation d'assistants familiaux le jour du rassemblement et s'est engagée à ouvrir un chantier le 16 mars prochain.



Journée d'action des assistants familiaux du 2 février 2023

Déjà des premières avancées !

Dès le 3 février, le conseil départemental prenait des dispositions afin que **la prime de 100,00 euros disparue des radars soit réattribuée aux collègues avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022.**

En réunion les assistants familiaux ont été informés que les déclarations de **frais de déplacement seront simplifiées.**

Le premier groupe de travail a conduit à des propositions mais elles sont soumises à l'accord des élus. **Des heures syndicales sont prévues le 7 avril prochain afin de faire un premier retour aux collègues assistants familiaux. On lâche rien !**

PETITE HISTOIRE DU COMPLÉMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE (CTI) OU HISTOIRE D'UNE DÉCEPTION

Il y a un peu plus d'un an, Jean Castex, alors Premier Ministre annonçait lors de la conférence salariale des métiers du social, l'extension du Ségur de la Santé aux professionnels du champ social et médico-social. Cette communication s'est faite dans un contexte de crise majeure des recrutements dans le secteur social et de tension avec une série de grève des travailleurs sociaux du privé comme du public.

Bien qu'en deçà des attentes des agents, le CTI est apparu comme un premier pas vers la reconnaissance des contraintes mais également de la technicité des « sociaux ». Ce champ d'intervention très largement féminisé, souffre depuis toujours, d'un manque de reconnaissance et d'un déroulement de carrière moins favorable que le reste des métiers, en particulier pour les assistants sociaux éducatifs.

Lors de la parution du décret en avril 2022*, le CD 37 a décidé d'octroyer la Prime Ségur à l'ensemble des travailleurs sociaux de la collectivité et aux cadres. **Disposition inéquitable pour la FSU.**

Le décret du CTI paru le 30 novembre** dernier, change la donne : **une grande partie de la filière sociale et médico-sociale en est exclue** : Les administratifs, assistants familiaux n'en verront pas la couleur. La trahison ne s'arrête pas là : sous prétexte d'être ou de ne pas être dans le « bon service » ou de ne pas assurer des missions « d'accompagnement socio-éducatif » travailleurs sociaux de l'insertion, la MDPH, l'autonomie, la PMI, la CRIP* le logement,.. en sont exclus.

Ces choix sont le fruit d'une approche comptable, bien loin d'une volonté de reconnaissance des agents ou d'une prise en compte du besoin des populations accompagnées.

Pour la FSU, tous les agents intervenant dans le secteur social doivent bénéficier du CTI et concernant les travailleurs sociaux, toutes les missions justifient le CTI.

On imagine déjà les effets délétères de ces annonces sur le terrain : des collègues choisiront de rester ou d'aller sur des postes ouvrant droit au Ségur, pas par choix mais pour des raisons financières.

Il n'y a aucune interrogation sur l'usure professionnelle, sur les risques psychosociaux. Les mobilités seront mises à mal au détriment de la qualité de



l'accompagnement des publics. A terme le risque est de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Au final, les populations bénéficiaires et les agents concernés vont tous y perdre.

Certains départements ont décidé de verser le CTI au maximum de travailleurs sociaux en ayant une lecture bien plus large du texte. Certains étendent cette prime aux administratifs et aux assistants familiaux, le tout sous forme de majoration de l'IFSE. Si on peut saluer les efforts consentis par ces employeurs qui prennent conscience de l'immense iniquité de cette mesure, il s'agit cependant de « bricolage » qui ne règle pas les conséquences sur la retraite des collègues écartés du CTI.

En Indre et Loire, aucune discussion ou ouverture de négociation visant à un élargissement du CTI ou à une revalorisation des personnels administratifs ou des assistants familiaux n'a eu lieu.

La FSU Territoriale continue à revendiquer l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire pour toute la filière et va porter à nouveau cette question dans tous les lieux où elle siège.

**Décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale*

***Article 44 de la LOI n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 : Titre II : DISPOSITIONS PERMANENTES*

BILLET D'HUMEUR : TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS...

Nous sommes toutes et tous formatés, entre autre au sein de l'école, à l'importance de la réussite par le travail et l'effort.

La notion de «travail» prend une place importante dans notre réalité quotidienne et notre imaginaire dès notre plus jeune âge.

La notion de l'effort est présente dans notre langage quotidien : « Qu'est-ce que tu voudrais faire comme travail plus tard ? Ou encore «j'espère que mes enfants trouveront du travail !» «je travaille 50 heures par semaine, je suis courageux et ... »

Le Sacro-saint boulot, turbin est à la fois source d'épanouissement comme de souffrance. On ne peut pas y échapper puisque dans cette société il nous faut gagner notre pain quotidien sans oublier de dire :

« merci patron, merci patron ! » sur l'air de la chanson.



Manifestation contre le projet de loi retraites mars 2023

Mais la crise climatique et le COVID sont venus changer nos paradigmes.

Depuis quelques temps, La jeunesse se questionne : «est-ce cette vie-là dont j'ai envie?» «Est-ce que cette vie de labeur ne contribue pas à tuer notre planète ?» Beaucoup de jeunes déclinent les CDI, les contrats longs. Le fonctionariat n'est plus la panacée !

Réussir sa vie ne serait plus de faire carrière mais de concilier épanouissement personnel et travail.

Ne vous méprenez pas, ce billet n'est pas pour autant un éloge à la paresse, mais une mise en garde sur le choix délibéré du gouvernement qui n'est pas le premier d'ailleurs, peu importe sa couleur politique, à vouloir nous faire travailler toujours plus longtemps pour soi-disant sauver notre système par répartition.

L'enjeu écologique aujourd'hui serait bien plutôt de réduire notre temps de travail et de partir à la retraite plus tôt...

L'espérance de vie est limitée. La vie justement, nous n'en avons qu'une !

Depuis des décennies des femmes et des hommes se sont battus pour que nous puissions arrêter un jour de travailler, profiter d'une retraite et pour améliorer les conditions de vie et de travail de chacun.

A la sortie de la seconde guerre mondiale, les choses prennent réellement forme avec la création de la sécurité sociale.

Le droit de pouvoir partir à un âge décent et avec une pension qui permette de subsister nous semble juste. Il s'agit ici de parler d'un droit, d'un choix de société qui touche à notre humanité et non à un enjeu économique.

Des sources de financement existent afin d'atténuer le déséquilibre démographique comme : la taxation des profits, le plein emploi, une vraie redistribution des richesses...

LA FSU DÉPLORE QUE LE GOUVERNEMENT PASSE CE TEXTE AUX FORCEPS.

LA FSU REVENDIQUE LA RETRAITE A 60 ANS POUR TOUTES ET TOUS !

ENVIE DE NOUS REJOINDRE, DE PARTICIPER A LA VIE DE TA COLLECTIVITÉ, DE NOUS SOUTENIR ?

CONTACTE - NOUS : fsu@departement-touraine.fr

La FSU Territoriale ne fonctionne que grâce aux cotisations de ces adhérents.